Succès de l'UNSA dans les établissements publics de la Ville

Le succès de l'UNSA enregistré au niveau de la Mairie de Paris lors des élections professionnelles du 4 décembre est également très net dans deux grands établissements publics de la Ville : le Centre d'action sociale (CASVP) et l'établissement public Paris Musées (EPPM).

Poussée chez les soignants au CASVP

Au Centre d'action sociale, l'UNSA arrive en tête en nombre de voix (36,02 % des suffrages exprimés) dans le Comité technique des établissements du titre IV (Fonction publique hospitalière) : centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et centres d'hébergement d'urgence (CHU). Elle y obtient 3 sièges avec 36,02 % des suffrages exprimés, c'est-à-dire autant que la CGT (qui recueille 32,23 % des voix). Suivent FO (16,11 % des suffrages – 1 siège) et la CFDT (15,64 % des voix – 1 siège).

Au niveau des **CAP**, par rapport au dernier scrutin de 2008, l'UNSA progresse notamment d'un siège chez les cadres de santé (2 au lieu d'un), obtient pour la première fois un siège chez les aide-soignants (alors qu'elle n'en avait aucun auparavant) et maintient sa position chez les secrétaires médicaux-sociales.

Au Comité technique du Titre III (Fonction Publique Territoriale), la CGT obtient 4 sièges avec 34,88 % des voix. FO se place en 2e position avec 27,75 % des suffrages mais ne remporte que 3 sièges (contre 4 en 2008). L'UNSA maintient ses positions obtenues lors des dernières élections de 2008 : 17,17 % des voix et 2 sièges. L'UCP remporte 1 siège (qu'elle n'avait pas lors du dernier scrutin d'il y a 6 ans).

2 sièges sur 3 au Conseil d'administration de Paris Musées

Dans l'établissement public Paris Musées (EPPM) créé le 1er janvier 2013, 1 020 personnes étaient inscrites sur les listes pour les élections du 4 décembre. L'EPPM est chargé de la gestion des 14 musées de la Ville de Paris, des réserves des musées et des ateliers d'Ivry (responsables entre autres de l'aspect matériel des expositions).

L'établissement public Paris Musées comprend au niveau des instances ouvertes aux représentants des personnels un Comité technique (CT) et un Conseil d'administration (CA). Ce dernier comprend trois collèges. Le CT est chargé de formuler des avis sur l'organisation générale des services de l'établissement public et les représentants des personnels y émettent des votes. Les trois représentants des personnels (un par collège) ne votent pas au Conseil d'administration mais y sont présents en tant qu'auditeurs.

Au Comité technique de l'établissement public, on compte 555 votants et 20 bulletins blancs ou nuls, soit une participation de 54,41 % (très supérieure à celle enregistrée au niveau du Comité Technique Central de la Ville et des Comités Techniques des Directions).
FO arrive en tête avec 120 voix, suivie de très près par l'UNSA qui obtient 118 voix. Le SUPAP-FSU arrive en 3e position (avec 71 voix). Viennent ensuite la CGT (67 voix), la CFDT (63 voix), la CFTC (50 voix), l'UCP (43 voix) et le Syndicat autonome de la FPT (SAFPT - Ville de Paris) (3 voix).
Au sein du CT, sur un total de 6 sièges, FO remporte ainsi 2 sièges, l'UNSA 1 siège (avec seulement 2 voix de moins que FO), la CFDT 1 siège, la CGT 1 siège, et le SUPAP-FSU 1 siège.
La CFTC, le SAFPT-VDP et l'UCP n'obtiennent aucun siège.
Par rapport aux résultats des élections du 6 juin 2013 (les premières que l'établissement public, créé le 1er janvier de la même année, a connues), FO gagne 1 siège et la CFTC perd son unique siège et n'est ainsi plus représentée au Comité technique.
En ce qui concerne le nombre de voix, seule l'UNSA progresse (+ 13,46 %) en passant de 104 voix à 118 voix, tous les autres syndicats connaissant un fort recul : - 24 % pour la CFDT, - 38 % pour la CFTC, - 26 % pour la CGT, - 15,50 % pour FO et pour le SUPAP-FSU, - 20 % pour l'UCP.

L'EPPM connaît également un Conseil d'administration composé de trois collèges (A, B et C), correspondant chacun aux catégories des corps de fonctionnaires. Chaque collège ne comprend qu'un siège réservé à un représentant des personnels qui y siège en qualité d'auditeur (sans droit de vote).
La CFDT remporte le siège pour le collège A, et l'UNSA le siège pour le collège B et le siège pour le collège C.
À l'issue du dernier scrutin du 6 juin 2013, la CFDT avait remporté le siège pour le collège A, la CFTC le siège du collège B, et FO le siège de la catégorie C.

L'UNSA maintient ainsi sa position du point de vue du nombre de sièges au Comité technique (tout en étant le seul syndicat à progresser en nombre de voix) et remporte 2 sièges sur 3 au Conseil d'administration (où elle n'avait pas un seul siège un an et demi plus tôt).

La CFTC perd quant à elle toute représentativité au sein de l'EPPM, puisqu'elle perd son siège au Comité Technique et son siège au Conseil d'administration.

Au final, les résultats pour les représentants des personnels de l'établissement public Paris Musées sont les suivants :
UNSA : 1 siège au CT + 2 sièges au CA (en 2013 : 1 siège au CT, pas de siège au CA)
CFDT : 1 siège au CT + 1 siège au CA (itou en 2013)
CFTC : n'est plus représentée (en 2013 : 1 siège au CT + 1 siège au CA)
CGT : 1 siège au CT, pas de siège au CA (dito en 2013)
FO : 2 sièges au CT , pas de siège au CA (en 2013 : 1 siège au CT + 1 siège au CA)
SUPAP-FSU : 1 siège au CT, pas de siège au CA (même chose en 2013)
UCP : n'est pas représentée (n'était pas non plus représentée en 2013)